

MINISTRE DU TRAVAIL, DE  
L'EMPLOI, DE LA RECHERCHE DE  
LA FONCTION PUBLIQUE ET DE  
LA PROVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA  
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU  
PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

portant versement, reclassement et nomi-  
nation de Monsieur ACKOUDJO (Jean  
Christophe), Conducteur Principal d'A-  
griculture de 1° échelon, des cadres de  
la catégorie B, hiérarchie 1 des Services  
Techniques (Agriculture).

LE PREMIER MINISTRE,

- (/u la Constitution du 6 Juillet 1979 ;  
(/u la loi 076/84 du 7.12.84 portant ratification de  
l'Ordonnance 019/84 du 23.6.84 portant modification de certaines  
dispositions de la Constitution du 6 Juillet 1979 ;  
(/u le décret 45/62 du 3.2.62 portant statut général des  
fonctionnaires ;  
(/u l'arrêté 2007/JP du 21.6.50 fixant le règlement sur  
la solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret 62/130/JP du 9.6.62 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret 62/195/JP du 5.7.62 fixant la hiérarchisa-  
tion des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret 62/197/JP du 5.7.62 fixant les catégories  
et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62 du 3.2.62 por-  
tant statut général des fonctionnaires ;  
(/u le décret 62/198/JP du 5.7.62 relatif à la nomination  
et à la révocation des fonctionnaires ;  
(/u le décret 62/426 du 29.12.62 fixant le statut commun  
des cadres de la catégorie A des SAE ;  
(/u le décret 67/50/JP-DE du 24.2.67 réglementant la pri-  
se d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires  
relatifs aux nominations, intèrations, reconstitutions de carriè-  
re et reclassements notamment en son article 1er § 2 ;  
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant  
les dispositions du décret 62/196/JP du 5.7.62 fixant les échelon-  
nements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des  
avancements des agents de l'Etat ;  
(/u le décret 84/356 du 8.8.84 portant nomination du  
Premier Ministre ;  
(/u le décret n° 85/1423 du 7/12/85 portant nomination des  
Membres du Gouvernement ;  
(/u le décret 85/1434 du 17/12/85 portant organisation des  
intérims des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret 85/260 du 5.3.85 déterminant le circuit  
d'approbation des actes relatifs aux intèrations, avancements et  
révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;  
(/u le décret 73/143 du 24.4.73 fixant les modalités  
de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la  
République Populaire du Congo ;  
(/u l'arrêté 10692/MJE/MP/DGP/DGP du 24.12.80 autorisant  
Monsieur ACKOUDJO (Jean Christophe), Conducteur Principal d'Agricul-  
ture de 1° échelon, à se rendre en Tunisie pour y suivre un stage  
de formation ;  
(/u l'arrêté 5630/MJE/MP/DGP/DGP du 6.11.79 portant re-  
classement et nomination de Monsieur ACKOUDJO (Jean Christophe)  
Conducteur d'Agriculture de 2° échelon ;

.../...

(/u la Lettre n°930/DAAF/SAP du 8.8.85, du Directeur des Affaires Administratives et Financières, transmettant le dossier de l'intéressé;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées des décrets n°s 62/426 du 29.12.62 et 73/143 du 24.4.73 (susvisés, Monsieur ACKONDJO (Jean-Christophe) Conducteur Principal d'Agriculture de 1<sup>er</sup> échelon, indice 590 des cadres de la catégorie B Hiérarchie I, des Services Techniques (Agriculture), en service au Comité Central de l'U.J.S.C. à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures en Economie et Gestion de la Production Agro-Industrielle, délivré par l'Institut Supérieur d'Economie "Karl Marx" de Sofia (Bulgarie), est versé dans les cadres des Services Administratifs et Financiers (Administration Générale), reclassé à la catégorie A Hiérarchie I et nommé au grade d'Administrateur de 1<sup>er</sup> échelon Indice 790. ACC: néant.

ARTICLE 2. - Le présent décret, qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté, pour compter du 31.5.1985, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

Par le Premier Ministre,

BRAZZAVILLE, le 16 AVRIL 1986

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,  
de la Refonte de la Fonction Publique  
et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.

Arge Edouard POUNGUI.

AMPLIATIONS :

|                   |     |
|-------------------|-----|
| JORPC .....       | 1   |
| DGFP/DGPCE .....  | 3   |
| DGFP/BST .....    | 2   |
| D.G.B. ....       | 3   |
| D.C.F. ....       | 2   |
| SGCM/BC .....     | 2   |
| M.A.E./DAAF ..... | 3   |
| DOSSIER .....     | 3   |
| Intéressé .....   | 1.- |